

# Fiche de renseignements

## FAMILLE

<b>PARENTS</b>		
	<b>Parent 1</b>	<b>Parent 2</b>
<b>Titre de Civilité</b>	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mr	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mr
<b>NOM</b> (+ NOM de Jeune Fille)		
<b>Prénom</b>		
<b>Adresse</b>		
<b>CP + Ville</b>		
<b>Profession</b>		
<b>Adresse mail</b>		
<b>Employeur</b>		
<b>Tél. Professionnel</b>		
<b>Tél. Privé</b>		
<b>Portable</b>		
<b>Date de naissance</b>		
<b>Situation familiale</b>	<input type="checkbox"/> Concubin <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Pacsé <input type="checkbox"/> Vie maritale	<input type="checkbox"/> Concubin <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Pacsé <input type="checkbox"/> Vie maritale
<b>Régime allocataire</b>	<input type="checkbox"/> CAF <input type="checkbox"/> MSA	<input type="checkbox"/> CAF <input type="checkbox"/> MSA
<b>Nom de l'allocataire</b>		
<b>N° allocataire</b>		
<b>Adhésion au CSCVA obligatoire</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<b>ENFANT(S)</b>			
<b>NOMS</b>	<b>Prénoms</b>	<b>Date de Naiss</b>	<b>Sexe</b>
			<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M
			<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M
			<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M
			<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M

Fait le

A

Certifié exact, signature des parents



### FICHE SANITAIRE DE LIAISON

NOM DE L'ENFANT \_\_\_\_\_

PRENOM DE L'ENFANT \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE \_\_\_\_\_

GARCON  FILLE

ECOLE FREQUENTEE \_\_\_\_\_ CLASSE \_\_\_\_\_

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq				BCG	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION  
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

#### RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical? oui  non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	VARICELLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ANGINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	SCARLATINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OTITE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ROUGEOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OREILLONS OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES : ASTHME oui  non  MÉDICAMENTEUSES oui  non

ALIMENTAIRES oui  non  AUTRES.....

Si réponse positive : la nécessité de mettre en place un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) sera étudiée par la responsable sanitaire du Centre Socio-Culturel du Val d'Argent avec le médecin rattaché à la structure.

PAI EXISTANT : OUI  ➔ Fournir une copie du PAI. Le PAI sera mis à jour par le médecin rattaché à la structure.

**INDIQUEZ CI-APRÈS :**

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS**

Port de : lentilles  lunettes  prothèses auditives  prothèses dentaires   
Autre, précisez.....

**REGIME ALIMENTAIRE (Précisez le type de régime alimentaire)**

Sans régime particulier...  Poisson .....   
Sans sel.....   
Sans porc.....   
Sans poisson.....   
Végétarien.....   
Autre (précisez) : .....

**RESPONSABLE DE L'ENFANT**

NOM ..... PRÉNOM.....  
ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....  
.....  
TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : ..... BUREAU :.....  
NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

*Je soussigné, .....responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.*

Date : Signature :

**CADRE RESERVE AU CENTRE SOCIO-CULTUREL DU VAL D'ARGENT**

**OBSERVATIONS PARTICULIERES**

.....  
.....

**DOSSIER PAI**      OUI      NON

Je soussigné Mme, Mlle, Mr (**I**) .....

Déclare en qualité de père, mère, tuteur (**I**) de ou des enfants :

.....  
.....  
.....

*J'autorise les personnes MAJEURES ci-dessous citées (hors parents) à venir chercher mon(mes) enfant(s) à la structure périscolaire (à modifier en cours d'année s'il y a des changements) :*

Mme, Mr .....
Lien de parenté .....
Adresse .....
Tél ..... Port .....

Mme, Mr .....
Lien de parenté .....
Adresse .....
Tél ..... Port .....

Mme, Mr .....
Lien de parenté .....
Adresse .....
Tél ..... Port .....

*Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur régissant l'accueil des enfants organisé par le Centre Socio-Culturel du Val d'Argent pendant l'année scolaire 2023/2024. Je m'engage à respecter le fonctionnement de la structure.*

*J'autorise que mon(mes) enfant(s) soit(ent) véhiculé(s) par le moyen de transport mis à disposition par l'organisateur*

# FORMULAIRE D'AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Je, soussigné(e)

Nom : .....

Prénom : .....

Représentant légal de :

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

**Autorise**

**N'autorise pas**

Sans réserve, le Centre Socio-Culturel du Val d'Argent à :

- Prendre des images fixes (photos) et en mouvement (vidéos) dans le cadre des activités quotidiennes, des animations et des sorties organisées par le CSCVA,

- Et à les diffuser pour les usages suivants :

- exposition de photographies au sein de l'établissement,
- projection publique lors d'évènements organisés par l'établissement,
- publication sur le site Internet de l'établissement et/ou blog,
- diffusion presse locale et télé locales
- et tout autre usage non commercial visant à la promotion du Centre.

Cette utilisation est consentie sans limite de durée.

Les photographies ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages que ceux mentionnés ci-dessus.

La publication ou la diffusion des photographies ne devront pas porter atteinte à la dignité, à la vie privée ou à la réputation.

Par la présente, je reconnais ne pas prétendre à une réparation d'un préjudice quel qu'il soit du fait de l'utilisation de mon image.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à .....

Date :

Signature :



## INSCRIPTIONS ANNUELLES 2023/2024 PERISCOLAIRE DE LIEPVRE ET ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

Nom et prénom du parent :

.....

Nom et prénom de ou des enfants :

.....

.....

Informations :

.....



SEMAINES PAIRES											
Lundis			Mardis			Jeudis			Vendredis		

<i>Matin</i>	<i>Midi</i>	<i>Soir</i>	<i>Matin</i>	<i>Midi</i>	<i>Soir</i>		<i>Matin</i>	<i>Midi</i>	<i>Soir</i>	<i>Matin</i>	<i>Midi</i>	<i>Soir</i>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SEMAINES IMPAIRES											
Lundis			Mardis			Jeudis			Vendredis		

<i>Matin</i>	<i>Midi</i>	<i>Soir</i>	<i>Matin</i>	<i>Midi</i>	<i>Soir</i>		<i>Matin</i>	<i>Midi</i>	<i>Soir</i>	<i>Matin</i>	<i>Midi</i>	<i>Soir</i>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SEMAINES PAIRES					SEMAINES IMPAIRES				
Mercredi (à Ste Marie-aux-Mines)					Mercredi (à Ste Marie-aux-Mines)				

<i>Matin</i>	<i>Midi</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Navette</i>	<i>Lieu navette</i>		<i>Matin</i>	<i>Midi</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Navette</i>	<i>Lieu navette</i>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Matin <input type="checkbox"/> Soir <input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Matin <input type="checkbox"/> Soir <input type="checkbox"/>	

DATE  
SIGNATURE



**ATTENTION : INSCRIPTIONS PAR ECRIT OBLIGATOIREMENT**



Fiche d'inscription à transmettre au Centre Socio-Culturel directement au Secrétariat ou par courrier, e-mail ou via le formulaire de contact du site internet

**Sous réserve des places disponibles**

Centre Socio-Culturel du Val d'Argent - Place de l'Europe - 1 carrefour de Ribeauvillé - 68160 STE MARIE-AUX-MINES

Tél. : 03.89.58.78.04 - E-mail : secretariat@cscva.fr - Site : <http://www.cscva.fr/>



# INSCRIPTIONS ANNUELLES 2023/2024

## VACANCES TOUSSAINT / HIVER / PRINTEMPS

### Accueil de loisirs à Sainte Marie-aux-Mines

Nom et prénom du parent : .....

Nom et prénom de ou des enfants : .....

.....

.....

#### VACANCES TOUSSAINT DU 23 OCTOBRE AU 03 NOVEMBRE 2023

	LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI		
	MATIN	MIDI	APRES MIDI	MATIN	MIDI	APRES MIDI	MATIN	MIDI	APRES MIDI	MATIN	MIDI	APRES MIDI	MATIN	MIDI	APRES MIDI
SEMAINE 43 23/10 au 27/10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SEMAINE 44 30/10 au 03/11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>FERIE</b>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NAVETTE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ARRET DE BUS															

#### VACANCES HIVER DU 26 FEVRIER AU 08 MARS 2024

	LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI		
	MATIN	MIDI	APRES MIDI	MATIN	MIDI	APRES MIDI	MATIN	MIDI	APRES MIDI	MATIN	MIDI	APRES MIDI	MATIN	MIDI	APRES MIDI
SEMAINE 9 26/02 au 01/03	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SEMAINE 10 04/03 au 08/03	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NAVETTE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ARRET DE BUS															

#### VACANCES PRINTEMPS DU 22 AVRIL AU 03 MAI 2024

	LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI		
	MATIN	MIDI	APRES MIDI	MATIN	MIDI	APRES MIDI	MATIN	MIDI	APRES MIDI	MATIN	MIDI	APRES MIDI	MATIN	MIDI	APRES MIDI
SEMAINE 17 22/04 au 26/04	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SEMAINE 18 29/04 au 03/05	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>FERIE</b>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NAVETTE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ARRET DE BUS															

Date :

Signature :

**ATTENTION : INSCRIPTIONS PAR ECRIT OBLIGATOIREMENT**

Fiche d'inscription à transmettre au Centre Socio-Culturel directement au  
Secrétariat ou par courrier, e-mail ou via le formulaire de contact du site internet

**Sous réserve des places disponibles**

Centre Socio-Culturel du Val d'Argent - Place de l'Europe - 1 carrefour de Ribeauvillé - 68160 SAINTE MARIE-AUX-MINES

Tél. : 03.89.58.78.04 - E-mail : secretariat@cscva.fr

Site : <http://www.cscva.fr/>



## CAUTION (une par enfant)

### ACCUEIL DE LOISIRS - PERISCOLAIRE

**Famille :** .....

**Enfant :** .....

**Quotient familial :** .....

*Calcul du QF (différent de la CAF) : Total des salaires et assimilés ÷ 12 ÷ Nombre de parts*

Quotient familial	Montant de la caution par enfant
0 à 304,99 €	<b>84,00 €</b>
305 à 455,99 €	<b>97,00 €</b>
456 à 609,99 €	<b>114,00 €</b>
610 à 761,99 €	<b>133,00 €</b>
762 à 914,99 €	<b>150,00 €</b>
915 à 1066,99 €	<b>168,00 €</b>
1067 à 1219,99 €	<b>186,00 €</b>
1220 € et +	<b>204,00 €</b>

#### Règlements par chèque ou espèces

En fin d'année scolaire, je souhaite que ma caution soit :

- Encaissée (et déduite de ma facture de juin/juillet 2024)  
 Détruite (après règlement de ma facture de juin/juillet 2024)

Date :

Signature :





**Accueil Périscolaire : Accueil du matin, du midi (restauration) et du soir**

L'Accueil Périscolaire concerne les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et primaires du Val d'Argent. Ce service permet aux parents de confier leur(s) enfant(s) lorsqu'ils sont occupés par leurs activités. C'est un lieu où les enfants peuvent se restaurer, jouer, s'exprimer et développer leurs facultés relationnelles dans un climat affectif sécurisant. Afin de garantir ces objectifs, le Conseil d'Administration du Centre Socio-Culturel a établi ce règlement intérieur à votre attention. Le respect de ce dernier vous garantira un service de qualité tout au long de l'année.

**1) CAPACITES D'ACCUEIL**

- **Accueil Périscolaire de Lièpvre (rue de la vieille fontaine) :**  
**88 enfants** scolarisés à Lièpvre et Rombach le Franc

**2) OUVERTURES**

**Accueils Périscolaires : les lundis, mardis, jeudis et vendredis :**

- pour l'accueil du matin, avant l'école
- pour la restauration scolaire à midi.
- pour l'accueil du soir, après l'école.

**3) INSCRIPTIONS au périscolaire**

Les parents désirant inscrire leur(s) enfant(s) doivent impérativement, lors de la 1<sup>ère</sup> inscription, se rendre au secrétariat du Centre Socio-Culturel du Val d'Argent, Place de l'Europe, 1 carrefour de Ribeauvillé à Sainte Marie-aux-Mines pour retirer un dossier (téléchargeable également sur le site internet du CSCVA : <http://www.cscva.fr/> et l'espace famille) afin de le compléter et procéder aux inscriptions.

**Aucune modification ne sera prise en compte par téléphone.** Les parents sont tenus d'informer par écrit le Centre Socio-Culturel dans les meilleurs délais de toutes modifications de changement de leur dossier.

**Constitution du dossier :**

- **1 fiche de renseignements dûment complétée et signée,**
- **1 fiche sanitaire de liaison dûment complétée et signée,**
- **La PHOTOCOPIE des vaccinations du carnet de santé de l'enfant,**
- **Le numéro d'allocataire CAF 68, CAF 67, CAF 88 ou si vous êtes affiliés à une autre caisse la (ou les) PHOTOCOPIE(s) dernière(s) fiche(s) d'imposition de la famille afin de déterminer le tarif adéquat,**
- **La feuille des autorisations et l'approbation du règlement intérieur signées,**
- **Un chèque de caution (ou espèces) non encaissé,**
- **Une autorisation de droit à l'image,**
- **En cas de divorce ou de séparation, une photocopie du jugement concernant le droit de garde de l'enfant.**

**4) MODE D'INSCRIPTION**

Nous vous proposons 3 FORMULES :

- **Annuelle**
- **Mensuelles,**
- **Occasionnelles**

Vous avez la possibilité d'effectuer les inscriptions à votre convenance pour l'année scolaire, le mois ou seulement certains jours. Il vous faut simplement effectuer les démarches d'inscriptions impérativement **au plus tard la veille 9h** du jour souhaité, dernier délai au secrétariat du Centre Socio-Culturel du Val d'Argent à Sainte Marie-aux-Mines. Les inscriptions pour le périscolaire du soir peuvent se faire jusqu'au jour même 12h dernier délai. Par la suite, une facture au réel vous sera envoyée chaque début du mois pour le mois précédent. Dès réception de celle-ci, le règlement devra être effectué sous 7 jours maximums sous peine d'annulation des inscriptions.

**Les inscriptions (sauf 1<sup>ère</sup> inscription uniquement sur place) ainsi que toutes modifications s'effectuent uniquement par écrit :**

- ⇒ **directement au secrétariat du Centre Socio-Culturel**
- ⇒ **par mail : [secretariat@cscva.fr](mailto:secretariat@cscva.fr) (une confirmation vous sera envoyée après traitement de votre demande, merci de bien vérifier la bonne réception de celle-ci)**
- ⇒ **par courrier : CSCVA, Place de l'Europe, 1 carrefour de Ribeauvillé, 68160 SAINTE MARIE-AUX-MINES**
- ⇒ **via le formulaire de contact sur notre site internet : [www.cscva.fr](http://www.cscva.fr)**
- ⇒ **via l'espace famille**

**Tout dossier incomplet sera refusé.**

## **5) REPAS**

### Le matin :

Au vu de la proximité des seules 2 écoles des villages, un périscolaire matin, destiné aux élèves de Lièpvre et Rombach, est ouvert à partir de 7h.

Une collation est proposée aux enfants qui n'ont pas encore pris un petit-déjeuner. Il s'agit en général d'un biscuit et d'une brique de jus de fruits (et non d'un petit-déjeuner équilibré). Cette collation est servie jusqu'à 7h40 maximum pour des raisons d'organisation.

Le départ vers les écoles se fait entre 7h50 et 7h55. Un enfant inscrit mais non présent à cette heure ne sera pas attendu afin de ne pas mettre en retard tous les autres enfants présents.

### Le midi :

Les repas sont livrés par un traiteur, l'Atelier de Guillaume, qui garantit le respect de la réglementation en vigueur, et propose différents régimes :

- Sans porc
- Poisson
- Végétarien
- Sans poisson
- Sans sel

Sauf en cas d'allergie (et avec un justificatif médical), il est impossible à l'équipe d'animation de servir un autre repas ou faire un tri entre les différents aliments.

En cas d'allergie alimentaire, le responsable d'accueil et la responsable sanitaire, selon le cas de figure, se réservent le droit de demander aux parents d'apporter le repas de l'enfant.

## **6) FACTURATION ET ADHESION**

### Adhérer au CSCVA

L'adhésion au Centre Socio-Culturel du Val d'Argent est obligatoire car elle permet d'avoir une assurance supplémentaire, de participer aux autres activités proposées par le Centre Socio-Culturel et de prendre part également aux décisions concernant l'association par le biais de la participation en tant que membre aux Assemblées Générales. Le tarif annuel de la carte d'adhérent est fixé annuellement à 5€ (date de validité : de l'Assemblée Général N au 30 juin N+1).

Le tarif des services proposés est défini chaque année par le Conseil d'Administration de l'association. Il est modulable en fonction des revenus des familles. Si le numéro de la CAF et la (ou les) fiche(s) d'imposition ne peuvent être présentés lors de l'inscription, le tarif maximum sera systématiquement appliqué. Le dépôt de la caution s'effectue immédiatement lors de la 1<sup>ère</sup> inscription. Une facture sera envoyée, ensuite, en début de mois avec les présences réelles de l'enfant. Les inscriptions peuvent être faites sur place, par mail ou courrier. Le règlement est alors à effectuer sous 7 jours maximum après réception de la facture.

➤ Accueil périscolaire du matin :

Les parents peuvent déposer leurs enfants dans la structure entre 7h00 et 7h50. Un tarif « accueil matin » est fixé en fonction des revenus des familles.

La modification de la présence d'un enfant le matin peut être effectuée jusqu'à la veille avant 9h (le vendredi pour le lundi). Le forfait de présence sera facturé dans le cas d'une annulation passé ce délai.

➤ Accueil périscolaire du midi : restauration scolaire

Le tarif comprend les heures d'encadrement et d'animation et le repas.

Les repas sont livrés par un traiteur (l'Atelier de Guillaume) qui garantit le respect de la réglementation en vigueur. Le repas est facturé à 4.50 €.

En cas d'absence de votre enfant, il existe 4 cas de figure possible :

- Absence non excusée : la totalité du forfait garde + repas est facturée
- Absence excusée **moins de 2 semaines** avant ou le jour même : la totalité du forfait garde + repas est facturée. En cas de maladie, sur présentation d'un certificat médical, le forfait et le repas (s'il n'est pas déjà commandé, délais la veille avant 9h), ne seront pas facturés. Dans les deux cas, pour des raisons sanitaires, le repas ne pourra être récupéré.
- Absence excusée **2 semaines avant (ou plus)** : la totalité du forfait garde + repas est annulée et non facturée.
- En cas de tout autre absence n'étant pas imputable au CSCVA (grève, absence des professeurs, fermeture de classes ...) : seuls les repas commandés seront facturés. La démarche d'annulation est à faire par les parents, par écrit, au secrétariat.

➤ Accueil périscolaire du soir :

L'équipe d'animation propose aux enfants de nombreuses activités culturelles et sportives adaptées à leur âge. L'accueil du soir n'est en aucun cas consacré aux devoirs scolaires. Les parents peuvent venir chercher leurs enfants dans la structure à leur gré jusqu'à 18h45. Un tarif horaire est fixé en fonction des revenus des familles. Toute heure entamée de plus de 5 minutes est due.

La modification de la présence d'un enfant le soir peut être effectuée le jour même par mail avant 12h00. Une heure de présence sera facturée dans le cas d'une annulation passé ce délai.

En cas de sortie ou de fermeture de l'école (ex : bourse aux minéraux), les annulations sont à faire par les parents. Aucune annulation ne sera prise en compte par les animateurs ou par l'école.

➤ Retard :

**En cas de retard ou d'empêchement, les parents doivent impérativement prévenir l'équipe d'animation par téléphone au 03.89.58.43.07.**

En cas de retard des parents, les enfants pourront être récupérés uniquement par les personnes inscrites sur la feuille d'autorisation de l'enfant (ces personnes devront se munir d'une pièce d'identité afin de se présenter aux équipes).

En aucun cas l'enfant sera confié à une personne non inscrite sur la feuille d'autorisation.

La fermeture officielle de la structure est fixée à 19h00 ; une participation de 50€ sera demandée pour tout retard. Dans le cas d'un retard important, l'enfant sera placé sous la responsabilité des services du Préfet du Haut-Rhin, en l'occurrence, la gendarmerie locale.

Les retraits répétés d'un enfant après l'heure de fermeture entraînent la radiation de celui-ci.

Si un accident survenait à un enfant, l'équipe d'animation aurait le devoir d'appeler le médecin et de prévenir les parents et plus généralement de prendre toutes mesures utiles à la sécurité de l'enfant.

## 7) **TYPE DE REGLEMENT ACCEPTE**

- Chèque CESU, chèque bancaire, espèces, carte bancaire, virement bancaire et en ligne via l'espace famille.

Les règlements doivent être effectués directement au secrétariat du Centre Socio-Culturel du Val d'Argent, par courrier ou virement. Les animateurs n'accepteront aucun règlement.

**En cas de retard de paiement de plus de 2 mois, la caution sera encaissée et les réservations annulées.**

## 8) L'ESPACE FAMILLE

Lien de connexion : <https://espacefamille.aiga.fr/index.html?dossier=1338279#connexion&144204>

Cet outil a été créé en 2020 afin de donner la possibilité aux parents de consulter les réservations en cours (périscolaire et ALSH), et également y faire des modifications gratuites dans les délais impartis. Passé ce délai, le parent doit faire une demande écrite (mail ou papier) au secrétariat du CSCVA. Un tutoriel vidéo est consultable sur le site internet : [http://www.cscva.fr/images/cscva/P%C3%A9ri/tutoriel-espace-famille\\_oPzQ3xSG.mp4](http://www.cscva.fr/images/cscva/P%C3%A9ri/tutoriel-espace-famille_oPzQ3xSG.mp4)

Un lien de première connexion est envoyé par mail au parent référent de la famille. Ce lien est valide 48h afin de créer son propre mot de passe.

La famille a accès à ses coordonnées et peut également les modifier si nécessaire. Cette modification sera effective uniquement après validation du secrétariat (la demande est envoyée automatiquement par l'espace famille).

Les factures sont visibles et téléchargeables en ligne via cet outil (veillez à supprimer le mail de la facture chaque mois).

Le paiement en ligne par CB est également possible.

Pour les familles qui ne sont pas équipées en informatique, inscriptions, modifications et paiement restent toujours possible auprès du secrétariat du CSCVA, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

## 9) ACCUEIL DE L'ENFANT

**La personne accompagnant l'enfant doit le confier au personnel d'animation et en aucun cas le déposer à l'extérieur de la structure. Tous les renseignements relatifs à l'enfant doivent obligatoirement être communiqués à l'équipe d'animation.** De même, tout incident ou fait survenu avant la venue dans la structure pouvant avoir des répercussions sur l'enfant (chute, accident, température...) devra être signalé au moment de la prise en charge de l'enfant. L'équipe d'animation ne confiera l'enfant pour son départ **qu'aux parents ou à une personne majeure mentionnée sur l'autorisation parentale.**

**Les enfants ne seront en aucun cas autorisés à venir et quitter la structure, seuls.**

Le périscolaire ne pourra accueillir d'enfant en dehors des horaires habituels en cas d'absence de l'enseignant, grève des enseignants ou autre...

## 10) EFFETS VESTIMENTAIRES

Pour le bien être de l'enfant, prévoir en début d'année un sac contenant :

- des chaussons (facultatif),
- son ou ses objets familiers,
- des mouchoirs en papier,
- une casquette ou un chapeau de soleil.

Les effets personnels doivent être marqués au nom de l'enfant.

**Les jouets et/ou jeux personnels des enfants ne sont pas acceptés dans la structure.**

En ce qui concerne le port de bijoux et téléphone portable, le Centre Socio-Culturel du Val d'Argent décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

**Ne jamais donner de goûter ou autre nourriture/boisson à votre enfant. Tout est fourni par le Centre Socio-Culturel du Val d'Argent afin que tous les enfants aient les mêmes collations (s'il suit un régime alimentaire particulier, le signaler au moment de l'inscription).**

## 11) MALADIE DE L'ENFANT

Les enfants ne sont pas accueillis lorsqu'ils présentent une maladie contagieuse : rubéole, varicelle, oreillon, scarlatine...

Ils peuvent être accueillis sous traitement médical. En cas d'administration de médicaments, une photocopie de l'ordonnance du médecin vous sera demandée. **Les médicaments doivent être confiés par le parent à l'équipe, dans leur emballage d'origine, avec le nom et prénom de l'enfant. Il est interdit à l'enfant de s'auto-médicamenter.**

La famille doit également porter à la connaissance de l'équipe d'animation toute modification concernant les données de la fiche sanitaire remplie lors de l'inscription.

Dans le cadre d'une maladie chronique ou d'un handicap, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sera mis en place par le médecin référent de la structure, la responsable sanitaire et le directeur de l'accueil. **Si un dossier PAI est nécessaire, un délai d'une semaine devra être envisagé avant l'accueil de l'enfant. Sans ce document, avisé par les différentes parties (parents, responsable sanitaire, médecin de la structure et directeur du périscolaire) l'enfant ne pourra pas être accueilli.**

## 12) RADIATION

La radiation de l'inscription d'un enfant peut être prononcée par le Conseil d'Administration de l'association du Centre Socio-Culturel du Val d'Argent dans les cas suivants :

- non-respect du règlement intérieur de façon permanente,
- retards répétés pour chercher l'enfant après l'heure de fermeture de la structure,
- non-paiement des droits d'inscription,
- comportement violent de l'enfant et/ou mettant en péril la sécurité des autres utilisateurs,
- incivilité inappropriée

## 13) L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

L'accueil et l'animation des enfants sont assurés par une équipe pédagogique diplômée et expérimentée.

## 14) ASSURANCE

Le CSCVA bénéficie d'une assurance en Responsabilité Civile pour l'ensemble de ses activités. Il contracte également une assurance individuelle accident pour l'ensemble de ses adhérents valables uniquement dans le cadre des activités de l'association. Il est toutefois conseillé aux familles de souscrire une assurance extra-scolaire.



Centre Socio-Culturel du Val d'Argent  
Place de l'Europe, 1 carrefour de Ribeauvillé  
68160 SAINTE MARIE-AUX-MINES  
Tél. : 03 89 58 78 04  
E-mail : [secretariat@cscva.fr](mailto:secretariat@cscva.fr)  
Site : [www.cscva.fr](http://www.cscva.fr)





# REGLEMENT INTERIEUR ALSH Site de Sainte Marie-aux-Mines Année scolaire 2023-2024

## COMPLEMENTAIRE AU REGLEMENT INTERIEUR DU PERISCOLAIRE

*Accueil de loisirs du mercredi et petites vacances*

### 1) CAPACITES D'ACCUEIL

- Accueil de Loisirs Sans Hébergement du Mercredi et des petites vacances :  
56 enfants scolarisés

Les Accueils de Loisirs sont habilités par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Haut-Rhin, Service de la jeunesse, du sport, de la vie associative, de l'égalité et de l'intégration, en tant qu'Accueils de Loisirs permanents et agréés par la Caisse d'Allocations Familiales garantissant ainsi des contrôles réguliers par l'administration.

### 2) OUVERTURES

#### Accueils de loisirs :

En ALSH, les enfants peuvent être inscrits à la journée, à la ½ journée, avec ou sans repas. Les horaires d'arrivée et de départ des enfants s'effectuent uniquement selon le tableau ci-dessous :

MATIN				APRES-MIDI			
Parents qui travaillent		Parents qui ne travaillent pas		Parents qui travaillent		Parents qui ne travaillent pas	
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ
7h30-9h00	11h45-12h15	8h30-9h00	11h45-12h15	13h00-14h00	17h00-18h45	13h30-14h00	17h00-17h30

Les activités ont lieu de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Il est demandé aux parents de respecter ces horaires.

Un programme hebdomadaire d'activités des mercredis est remis aux parents sur simple demande et visible sur notre site internet. Il est utile de le consulter afin de préparer les affaires de l'enfant de façon adéquate.

Le programme des vacances est édité 15 jours avant celles-ci.

En cas d'absence de l'enfant, il est nécessaire de prévenir la structure dans les meilleurs délais.

Un transport gratuit le matin et le soir en minibus est proposé vers les communes de Sainte Croix-aux-Mines, Lièpvre et Rombach-le-Franc. Il est impératif de bien remplir la fiche d'inscription pour bénéficier de ce service, l'inscription n'est pas automatique **Il est impératif que la personne responsable (ou la/les personne(s) autorisée(s) majeure) cherche l'enfant et se présente à l'heure, à l'arrêt de bus. Dans le cas contraire, vous ne pourrez plus bénéficier de ce transport gratuit.**

#### Horaires du transport :

COMMUNES	DEPART	RETOUR
Rombach-le-Franc (place du Gal de Gaulle)	7 h 45	17 h 30
Lièpvre (structure périscolaire)	7 h 50	17 h 25
Sainte Croix-aux-Mines (arrêt bus Gare routière)	7 h 55	17 h 15/20

### 3) FACTURATION

#### ➤ Accueil de Loisirs :

L'inscription peut être faite soit à la ½ journée soit à la journée avec ou sans repas. Pour certains jours, notamment lors d'excursions, l'inscription à la journée + repas peut être obligatoire. Vous devez vous reporter aux programmes disponibles sur notre site internet ou sur simple demande au secrétariat. En cas d'absence de votre enfant, il existe 3 cas de figure possible :

- Absence non excusée : la totalité du forfait garde + repas est facturée
- Absence excusée moins de 2 semaines avant ou le jour même : la totalité du forfait garde + repas est facturée. En cas de maladie, sur présentation d'un certificat médical, le forfait et le repas (s'il n'est pas déjà commandé, délais la veille avant 9h), ne seront pas facturés. Dans les deux cas, pour des raisons sanitaires, le repas ne pourra être récupéré.
- Absence excusée 2 semaines avant (ou plus) : la totalité du forfait garde + repas est annulée et non facturée.

#### ➤ Retard :

**En cas de retard ou d'empêchement, les parents doivent impérativement prévenir l'équipe d'animation par téléphone au 03.89.58.74.36.**

En cas de retard des parents, les enfants pourront être récupérés uniquement par les personnes inscrites sur la feuille d'autorisation de l'enfant (ces personnes devront se munir d'une pièce d'identité afin de se présenter aux équipes).

En aucun cas l'enfant sera confié à une personne non inscrite sur la feuille d'autorisation.

La fermeture officielle de la structure est fixée à 19h00 ; une participation de 50€ sera demandée pour tout retard. Dans le cas d'un retard important, l'enfant sera placé sous la responsabilité des services du Préfet du Haut-Rhin, en l'occurrence, la gendarmerie locale.

Les retraits répétés d'un enfant après l'heure de fermeture entraînent la radiation de celui-ci.

Si un accident survenait à un enfant, l'équipe d'animation aurait le devoir d'appeler le médecin et de prévenir les parents et plus généralement de prendre toutes mesures utiles à la sécurité de l'enfant.

Les bons d'Aide aux Temps Libres de la Caisse d'Allocations Familiales (du Haut-Rhin uniquement) sont, depuis le 1 juin 2010, acceptés pour les accueils de loisirs du mercredi (en plus de ceux des vacances). Le montant d'un bon par demi-journée est ainsi déduit du tarif. Les parents doivent impérativement, le jour de l'inscription et en début d'année civile, préciser au secrétariat que les enfants bénéficient de ces droits.

#### ATTENTION

*Les enfants non-inscrits préalablement pour le mercredi se verront refuser systématiquement l'accès à l'accueil de loisirs et/ou au minibus effectuant le transport, sans que la responsabilité du Centre Socio-Culturel du Val d'Argent ne puisse être engagée.*

### 4) TYPE DE REGLEMENTS ACCEPTES

Chèque CESU, chèque bancaire, espèces, carte bancaire, virement bancaire et en ligne via l'espace famille.

Les règlements doivent être effectués directement au secrétariat du Centre Socio-Culturel du Val d'Argent, par courrier ou virement. Les animateurs n'accepteront aucun règlement.



**Centre Socio-Culturel du Val d'Argent**  
**Place de l'Europe, 1 carrefour de Ribeauvillé**  
**68160 SAINTE MARIE-AUX-MINES**  
**Tél. : 03 89 58 78 04**  
**E-mail : [secretariat@cscva.fr](mailto:secretariat@cscva.fr)**  
**Site : [www.cscva.fr](http://www.cscva.fr)**





## TARIFS DES PRESTATIONS 2023/2024

### ACCUEIL PERISCOLAIRE LIEPVRE

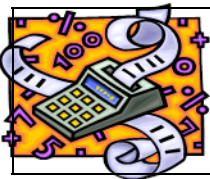
Quotient familial	ACCUEIL DU MATIN (Frais de garde + petit-déjeuner)	ACCUEIL DU MIDI (Frais de garde + repas)	ACCUEIL DU SOIR			
			De la sortie de l'école à 16h15	De 16h15 à 17h15	De 17h15 à 18h15	De 18h15 à 19h00
0 à 304,99 €	2,00 €	4,50 €	0,63 €	1,25 €	1,25 €	1,25 €
305 à 455,99 €	2,30 €	5,00 €	0,78 €	1,55 €	1,55 €	1,55 €
456 à 609,99 €	2,60 €	5,80 €	0,93 €	1,85 €	1,85 €	1,85 €
610 à 761,99 €	2,90 €	6,65 €	1,08 €	2,15 €	2,15 €	2,15 €
762 à 914,99 €	3,20 €	7,45 €	1,23 €	2,45 €	2,45 €	2,45 €
915 à 1066,99 €	3,50 €	8,25 €	1,38 €	2,75 €	2,75 €	2,75 €
1067 à 1219,99 €	3,80 €	9,05 €	1,53 €	3,05 €	3,05 €	3,05 €
1220 € et +	4,10 €	9,90 €	1,68 €	3,35 €	3,35 €	3,35 €

Les repas sont livrés par un traiteur qui garantit le respect de la réglementation en vigueur.

Le repas est facturé à 4.50 €

**Règlements acceptés :** chèques CESU, chèque bancaire, espèces, carte bancaire, en ligne via l'espace famille et virement bancaire.

**Chèques vacances et bons vacances uniquement pendant les périodes de vacances**



Calcul du Quotient familial (attention il est différent de la CAF)

Total des salaires et assimilés

12

Nbre de Parts

**En accord avec nos partenaires financiers (Caisse d'Allocation Familiale, ...)**  
**toutes modifications des revenus en cours d'année doivent être signalées**  
**aux organismes de référence qui nous indiqueront votre nouvelle**  
**situation à prendre en compte pour votre tarification**



## TARIFS DES PRESTATIONS 2023/2024

### Mercredis et vacances scolaires

Quotient familial	1/2 Journée sans repas	1/2 Journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas
0 à 304,99 €	7,00 €	11,50 €	13,00 €	17,50 €
305 à 455,99 €				
456 à 609,99 €				
610 à 761,99 €				
762 à 914,99 €				
915 à 1066,99 €	7,50 €	12,00 €	13,50 €	18,00 €
1067 à 1219,99 €				
1220 € et +	8,00 €	12,50 €	14,00 €	18,50 €

Les Bons CAF sont utilisables

**Règlements acceptés :** chèques CESU, chèque bancaire, bons vacances, espèces, carte bancaire, en ligne via l'espace famille et virement bancaire.